

Données de référence concernant l'utilisation du vote électronique lors du scrutin du 30 novembre 2014

Conditions Canton	Electeurs autorisés - A: Nombre		Participation des électeurs autorisés - Nombre de votes et pourcentage		Proportion des votes électroniques (C)... - pourcentage		
	Suisses de l'intérieur	Suisses de l'étranger	B: Tous les canaux	C: Canal électronique	...par rapport aux électeurs autorisés (A)	...par rapport aux votes effectifs (B)	
Berne		13997	-- ¹	-- ¹	3109	22.21	-- ¹
Lucerne		4036	1691	41.90	951	23.56	56.24
Fribourg		4528	1902	42.01	1153	25.46	60.62
Soleure		2685	-- ¹	-- ¹	672	25.03	-- ¹
Bâle-Ville		7325	2805	38.29	1626	22.20	57.97
Schaffhausen		1151	-- ¹	-- ¹	355	30.84	-- ¹
St.Gall		5940	2682	45.15	1671	28.13	62.30
Grisons		3109	-- ¹	-- ¹	745	23.96	-- ¹
Argovie		7916	3005	37.96	2028	25.62	67.49
Thurgovie		2709	1180	43.56	801	29.57	67.88
Neuchâtel	23133	485	-- ¹	-- ¹	4889	20.70	-- ¹
Genève	71671	22132	47220	50.34	9586	10.22	20.87
Total	94804	76013	-- ¹	-- ¹	27586	16.15	-- ¹

Exemple de lecture : Dans le canton de Lucerne, 4 036 Suisses de l'étranger étaient autorisés à utiliser le canal de vote électronique. 1 691 d'entre eux ont pris part au scrutin. Cela signifie un taux de participation des Suisses de l'étranger de 41.90 %. 951 des 1 691 votants suisses de l'étranger ont opté pour le canal de vote électronique. Cela signifie un taux d'utilisation du canal de vote électronique de 56.24 %. 23.56 % des 4 036 Suisses de l'étranger ont voté électroniquement dans le canton de Lucerne. Les cantons de Berne, Soleure, Schaffhouse, Grisons et Neuchâtel communiquent que ce chiffre.